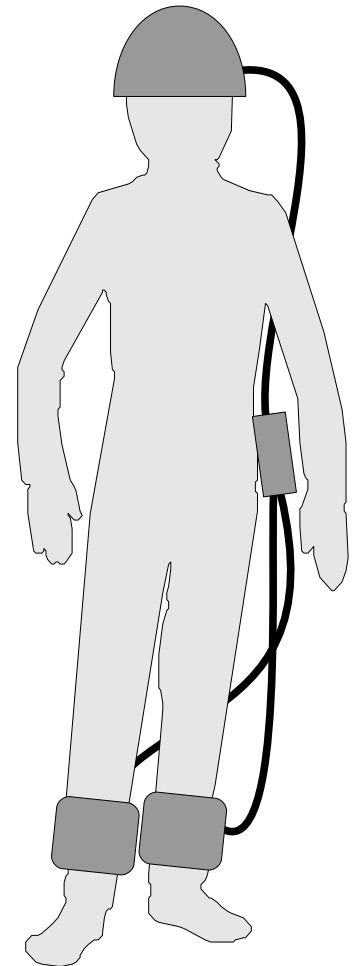


Le Contacteur N-ergétique

Le **Contacteur N-ergétique** fait passer un courant électrique de 1 mA dans le corps de votre enfant (1 milliampère). Il se compose d'un casque pour la tête et d'électrodes que l'on place sur les mollets. Sous le casque, des éponges humectées d'eau salée assurent un bon contact électrique. L'enfant porte un boîtier électronique à la ceinture.



Ce dispositif ne présente aucun danger. Il faudrait un courant 100 fois supérieur pour causer une électrocution mortelle. L'enfant ne subit aucune gêne. Certaines littératures mentionnent que 1 mA est le courant minimum pour sentir une électrocution mais il s'agit de courant alternatif de basse fréquence. Le **Contacteur N-ergétique** dispense du courant continu ! On a parlé de migraines, de fatigue, de difficulté à étudier, de troubles du comportement, de problèmes de sommeil... C'est de la désinformation !

Le **Contacteur N-ergétique** n'a aucune utilité mais il n'y a aucune raison d'en priver votre enfant.

1 mA est le courant que les ondes radio des émetteurs publics de radio FM peuvent faire circuler dans le corps de vos enfants. Si vous habitez à quelques kilomètres d'un de ces émetteurs ou si vos enfants vont à l'école pas loin d'un de ces émetteurs, c'est comme si vous aviez accepté qu'ils portent le dispositif décrit ci-dessus. Presque toutes les grandes villes ont de tels émetteurs dans leurs centres ou à leur périphérie immédiate.

À Liège, le centre ville est ainsi irradié en permanence avec une force d'ondes radio FM proche du maximum permis par les normes. On ne parle que des antennes-relais GSM. On considère que dans un rayon autour d'elles, jusqu'à quelques centaines de mètres, le rayonnement est dangereux pour les enfants et cause des problèmes à beaucoup de personnes. Les émissions de radio FM imposent un rayonnement probablement aussi dommageable, non pas en quelques endroits localisés, mais sur l'ensemble de la surface du centre ville. Une pétition : <http://4950.lapetition.be>

Ce document peut être photocopié et distribué à volonté. Ne pas jeter sur la voie publique. Ne pas afficher ou distribuer publiquement sans autorisation des autorités locales. Ceci est la version du 10 mars 2010. Une version électronique imprimable est disponible à cette adresse : http://www.4p8.com/eric.brasseur/electrosmog_84.pdf